



RESULTATS DU VOTE

Nombre de votants : 31

Voix favorables : 31

Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16/11/2021

DELIBERATION

n° CA 2021 - 132

Complément aux tarifs du FCV2A pour 2021-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique :

Le complément aux tarifs 2021-2022 des formations proposées par le service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage, annexé à la présente délibération, est adopté.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

ANNEXE

Complément aux tarifs du FCV2A pour 2021-2022

Formations qualifiantes et cycles ponctuels

Certificat « Droit et pratique de baux commerciaux »	1300 €
Certificat « Droit et pratique de la copropriété »	1300 €
Certificat « Droit et pratique de l'urbanisme »	1 300 €
Les jeudis de l'immobilier IEUJUC 1 séance de 2 heures 2 séances de 2 heures consécutives ou 1 séance de 4 heures	70 € 100 €

Diplômes d'université

DU « Droit pénitentiaire» -	3 200 €
Tarif Partenaire	2 800 €